



Le rôle de l'exécuteur testamentaire : comment le choisir ? Qui surveille son travail ? Faut-il le rémunérer ?

Fiche pratique publié le 13/03/2025, vu 413 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Le rôle de l'exécuteur testamentaire : comment le choisir ? Qui surveille son travail ? Faut-il le rémunérer ? Par Maître Murielle-Isabelle CAHEN Avocat droit des successions

La fonction d'exécuteur testamentaire, institution séculaire ancrée dans le droit des successions, incarne une mécanique juridique essentielle à la réalisation des volontés post mortem du *de cujus*.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/le-role-de-l-executeur-testamentaire-comment-le-choisir-qui-surveille-son-travail-faut-il-le-remunerer/>

CONNEXE :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/legs-fait-executeur-testamentaire-communement-33417.htm>